



22 SEPTEMBRE 2026

Mathis Poujol

ECLAIRAGE

La place des drones dans la stratégie sécuritaire de la République de Turquie auprès de l'Alliance des États du Sahel

grip

Entre 2020 et 2023, les différents coups d'État au Mali¹, au Niger² et au Burkina Faso³, ont profondément modifié les équilibres régionaux dans le Sahel. Le 16 septembre 2023, ces trois pays ont fondé l'Alliance des États du Sahel (AES) après leur retrait de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). D'abord conçue comme un pacte de défense mutuelle, cette alliance évolue en 2024 vers une confédération. Elle vise à coordonner les politiques de sécurité, avec une clause d'assistance mutuelle en cas d'attaque contre l'un des membres. Dans un contexte marqué par la lutte contre les groupes armés et par le retrait des partenaires militaires occidentaux, les États de l'AES cherchent à développer de nouvelles capacités militaires et à diversifier leurs partenariats stratégiques. Cette situation a ouvert un espace à de nouveaux acteurs, parmi lesquels figure la Turquie, qui renforce sa présence au Sahel, notamment à travers son industrie de la défense⁴.

L'intérêt croissant de la Turquie pour cette région ne constitue toutefois pas une réponse récente aux recompositions du Sahel. Il s'inscrit dans une politique africaine plus large menée par Ankara dès le début des années 2000⁵. Lors d'une rencontre avec les ambassadeurs africains en poste à Ankara en 2014, l'ancien ministre turc des Affaires étrangères Ahmet Davutoğlu affirmait que «*le XXI^e siècle sera le siècle de l'Afrique et de la Turquie*» et exprimait la volonté de développer une «*relation stratégique à long terme*» avec les États africains⁶. À travers une approche combinant diplomatie, coopération économique, aide au développement et industrie de défense⁷,

la Turquie cherche à élargir son influence internationale et à s'affirmer comme une puissance autonome, indépendante des États occidentaux et des membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations unies⁸. L'Afrique représente ainsi un espace privilégié pour développer de nouveaux partenariats économiques, accroître son influence diplomatique et assoir son statut international.

Dans ce nouvel environnement stratégique, les drones armés constituent le principal vecteur par lequel Ankara parvient à s'imposer comme un partenaire sécuritaire crédible. Grâce au succès international du drone *Bayraktar TB-2*, puis au développement de systèmes plus avancés comme l'*Akıncı* ou l'*Aksungur*, la Turquie est devenue un acteur important du marché mondial des drones militaires⁹. Ces équipements, relativement peu coûteux et rapidement disponibles, sont présentés par les autorités turques comme particulièrement adaptés aux conflits asymétriques¹⁰.

Dans ce contexte, cet *éclairage* explique comment la vente de drones armés aux États de l'AES apparaît comme un moyen pour la Turquie de renforcer durablement son influence au Sahel. Il convient donc d'abord d'examiner comment ces ventes constituent une porte d'entrée de l'influence turque dans les États de l'AES (1), puis de montrer qu'elles contribuent à renforcer durablement son ancrage stratégique et son influence (2). Au-delà de leur dimension militaire et commerciale, les drones constituent ainsi un vecteur de présence politique, économique et diplomatique pour la Turquie.

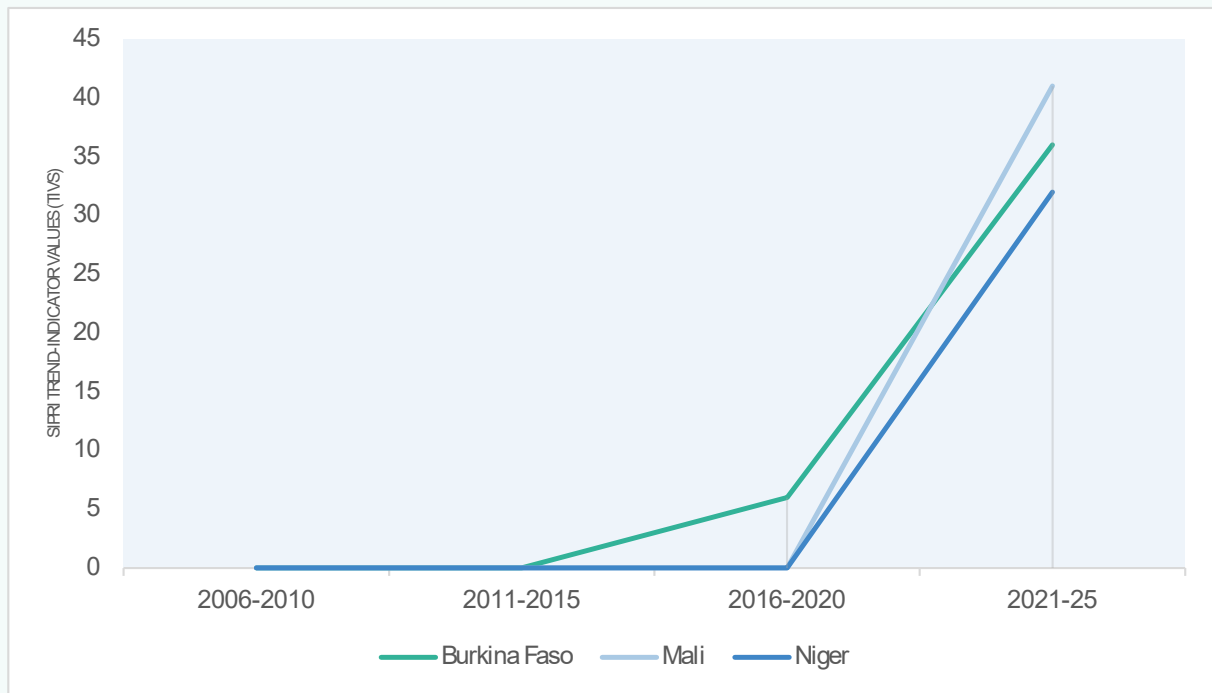
1. Une porte d'entrée de l'influence turque dans les États de l'AES

Les exportations de drones turcs vers les États de l'AES répondent d'abord à une convergence d'intérêts entre les besoins sécuritaires des régimes sahéliens et les ambitions géopolitiques d'Ankara. Confrontés à des insurrections djihadistes persistantes, disposant de capacités aériennes très limitées et engagés dans une diversification de leurs partenariats après la dégradation de leurs relations avec les puissances occidentales, le Mali, le Burkina Faso et le Niger constituent des marchés particulièrement attractifs pour la Turquie¹¹. Cette dernière revendique une solide expérience en matière de lutte contre le terrorisme, notamment acquise contre l'organisation État islamique en Syrie et en Irak, et présente son industrie de défense comme une réponse adaptée aux besoins des armées sahéliennes¹². Cette convergence entre les besoins sécuritaires des États de l'AES et les capacités offertes par l'industrie turque explique pourquoi Ankara a pu s'imposer aussi rapidement sur ce marché.

Les drones armés constituent l'instrument privilégié de cette stratégie de rapprochement. Relativement peu coûteux,

rapidement disponibles et éprouvés sur plusieurs théâtres d'opérations, les drones turcs offrent aux États de l'AES une capacité de surveillance et de frappe inédite¹³. La Turquie se distingue également par une politique d'exportation plus souple que celle de certains fournisseurs occidentaux. Si Ankara est signataire du Traité sur le commerce des armes (TCA) sans l'avoir ratifié¹⁴, elle conditionne moins strictement ses ventes d'armement au respect de critères politiques ou de gouvernance, contrairement à d'autres pays exportateurs¹⁵. Cette absence de conditionnalité renforce son attractivité auprès des régimes militaires sahéliens, en quête d'autonomie stratégique¹⁶. Alors qu'avant 2018, aucun transfert d'armes turques n'était recensé vers le Mali, le Burkina Faso et le Niger, entre 2022 et 2025, ces trois pays ont acquis respectivement quinze, dix et sept drones armés turcs¹⁷. Ces achats sont complétés par des bombes guidées *Teber*, produites en Turquie et compatibles avec les drones lourds *Akinci* et *Aksungur*¹⁸. Le Burkina Faso et le Niger ont également acheté des véhicules blindés de transport de troupes entre 2018 et 2024¹⁹.

Graphique 1. Exportation d'armes turques vers les pays de l'AES 2006-2025



Source : « [Arms transfers database](#) », SIPRI, consulté le 26 août 2026.

Les drones ne constituent pas uniquement une réponse à un besoin militaire, ils sont pensés par Ankara comme un véritable instrument diplomatique. Les succès médiatisés des *Bayraktar TB-2* en Libye, dans le Haut-Karabakh et en Ukraine ont largement conforté l'image d'une Turquie capable de produire des équipements performants à moindre coût²⁰. Cette réputation nourrit une forme de « *diplomatie des drones* »²¹ dans laquelle les exportations d'armes deviennent un moyen de renforcer le prestige international de la Turquie tout en ouvrant de nouvelles opportunités de coopération avec les États importateurs. Le drone devient ainsi un outil diplomatique à part entière qui permet non seulement de vendre un équipement militaire, mais aussi d'initier une relation politique durable avec les États importateurs. Cette image est par ailleurs soigneusement entretenue par les

autorités turques. Par exemple, le chercheur Léo Péria-Peigné indique que des officiers ayant osé critiquer la fiabilité des drones *Bayraktar TB-2* auraient été mis à l'écart sur ordre du gouvernement après le coup d'État de 2016²². Cet exemple montre que les drones représentent bien plus qu'un simple produit d'exportation pour les autorités nationales²³.

Cette « *diplomatie des drones* » ne résulte toutefois pas de la seule réussite des industriels turcs. Elle s'inscrit dans une stratégie de politique étrangère pleinement assumée et coordonnée par les autorités d'Ankara. Le président Recep Tayyip Erdoğan a fait du développement de la base industrielle et technologique de défense (BITD) turque et de la promotion de ses exportations un levier central de la politique étrangère de la Turquie²⁴. Cette

orientation s'est renforcée à partir de 2018 avec la réforme constitutionnelle qui a accentué la centralisation du pouvoir autour du chef d'État. Placée sous l'autorité directe du président, la Présidence des industries de défense (SSB) coordonne les industriels, supervise les exportations et accompagne les déplacements diplomatiques du chef de l'État.

La présence régulière du directeur du SSB aux côtés d'Erdoğan lors de visites officielles témoigne de l'importance stratégique accordée aux exportations militaires²⁵. Cette proximité entre pouvoir présidentiel et industrie de défense est également

illustrée par le rôle joué par l'entreprise *Baykar*, fabricant des drones *Bayraktar*, dont le directeur général, Haluk Bayraktar, est le frère du gendre du président Erdoğan²⁶. L'entreprise bénéficie d'un accès privilégié aux marchés étrangers et constitue aujourd'hui l'un des principaux outils de projection turcs à l'international²⁷. Les exportations de drones apparaissent ainsi comme une porte d'entrée permettant à la Turquie d'intégrer progressivement l'environnement sécuritaire de l'AES. Elles composent la première étape d'une stratégie d'influence sur le long terme appelée à se déployer bien au-delà du seul domaine militaire.

2. Un levier d'ancrage durable de l'influence turque au sein de l'AES

Si les drones permettent à la Turquie d'entrer sur le marché sécuritaire sahélien, leur véritable intérêt réside dans les relations durables qu'ils créent avec les États importateurs. Ces exportations favorisent un approfondissement progressif des liens entre Ankara et les États partenaires, car l'acquisition d'un drone armé implique un accompagnement technique permanent. Les militaires doivent être formés à leur utilisation, aussi bien sur place²⁸ qu'en Turquie. *Baykar* dispose, par exemple, d'un centre de formation à Keşan ayant accueilli plusieurs officiers maliens²⁹. À cette formation s'ajoutent la maintenance des appareils, les mises à jour logicielles, l'approvisionnement en pièces détachées ainsi qu'une assistance technique continue³⁰. Cette dépendance technologique inscrit les relations entre Ankara et les États de l'AES dans le temps

long et favorise ce que la chercheuse spécialiste des questions de politique étrangère turque, Nebahat Tanrıverdi, qualifie d'« *isomorphisme sécuritaire* »³¹, c'est-à-dire une diffusion progressive des doctrines, des pratiques opérationnelles et des standards militaires turcs auprès des forces armées partenaires.

Cette dépendance technique encourage donc une collaboration régulière entre les forces armées, créant un climat de confiance propice à un rapprochement politique plus large. Les contrats de drones s'accompagnent généralement d'accords de défense, d'échanges entre états-majors, de visites officielles et d'une présence croissante des attachés militaires turcs dans la région. Ainsi, les membres de l'AES ont signé plusieurs accords de coopération

sécuritaire avec Ankara au cours des dernières années. Le Burkina Faso a signé un accord de défense avec la Turquie en 2019, tandis que le Mali en a conclu deux, en 2000 et en 2015. Le Niger a, quant à lui, signé deux accords similaires avec Ankara, en 2020 et en 2025³². Cette coopération s'est également traduite par l'achat de deux avions de combat turcs *Hürkuş-C* en 2021³³.

En appui à ces efforts de diplomatie, les industriels turcs bénéficient du soutien actif des autorités, notamment à travers leur participation à des salons spécialisés. En novembre 2025, plusieurs entreprises turques ont, par exemple, participé à la première édition du salon *Bamako Expo* (Bamex), consacré à la défense et à la sécurité au Mali. Organisé par la société *The Peak Defense*, dirigée par l'homme d'affaires turc Harun Saraç, cet événement a permis à des entreprises comme *Aselsan*, *Roketsan*, *MKE* et *Baykar* de présenter leurs équipements aux autorités maliennes et aux responsables de la sécurité de l'AES³⁴. Ces événements, qui servent à promouvoir les équipements turcs, permettent également de renforcer les contacts avec les pouvoirs locaux, d'améliorer la connaissance des appareils sécuritaires nationaux et, selon certains auteurs, de constituer une véritable porte d'entrée pour le renseignement militaire turc³⁵. Cette coopération est d'ailleurs assumée par le ministre des Affaires étrangères turc, Hakan Fidan, qui a confirmé l'existence d'échanges de renseignements avec le Mali et le Niger³⁶.

Cette coopération, loin de se limiter au domaine militaire, institutionnalise les relations entre Ankara et les États de l'AES, ouvrant la voie à des partenariats dans d'autres domaines³⁷. Les exportations de drones sont régulièrement accompagnées de mécanismes de financement proposés par la *Türk Eximbank*, facilitant l'acquisition d'équipements turcs tout en renforçant les liens économiques entre les deux partenaires³⁸. Au-delà du secteur de la défense, les contrats militaires créent un climat favorable au développement des firmes turques dans les infrastructures, les transports ou les travaux publics. L'accord conclu entre le Niger et l'entreprise turque *SUMMA* pour la rénovation et l'exploitation de l'aéroport international *Diori Hamani* de Niamey illustre cette dynamique³⁹.

À plus long terme, cette présence économique ouvre également des perspectives d'accès aux ressources stratégiques de la région. La signature, en octobre 2024, d'un protocole d'accord sur la coopération minière entre la Turquie et le Niger⁴⁰, ainsi que l'intérêt manifesté pour l'or malien⁴¹, montrent que les relations nouées dans le domaine sécuritaire peuvent s'étendre à d'autres secteurs d'intérêt stratégique. Les contrats de drones apparaissent alors comme un véritable levier d'implantation économique, permettant aux entreprises turques de gagner progressivement de nouveaux marchés tout en consolidant l'influence d'Ankara dans la région.

Conclusion

Cet *éclairage* s'est attaché à démontrer que la vente de drones ne constitue pas un objectif en soi, mais le point de départ d'une stratégie d'influence multidimensionnelle. Elle permet à la Turquie de nouer des partenariats pérennes avec les États de l'AES grâce aux accords de défense, à la formation des forces armées, à la maintenance des équipements et aux coopérations qui en découlent. Les drones apparaissent ainsi comme un outil d'influence au service d'une stratégie plus large de projection de puissance. Ankara cherche à vendre des armes tout en s'implantant durablement au Mali, au Burkina Faso et au Niger afin de renforcer son influence politique, économique, et sécuritaire dans une région devenue stratégique pour ses ambitions africaines.

Toutefois, si la Turquie s'impose comme un acteur sécuritaire majeur au Sahel, son

engagement repose sur des bases fragiles. Les principales fragilités de l'engagement turc résident dans l'instabilité du théâtre sahélien et dans sa capacité à maintenir cet engagement sur le long terme. L'économie turque reste confrontée à d'importantes difficultés structurelles, notamment une inflation élevée et un déficit extérieur, ce qui pourrait limiter les moyens consacrés à sa politique africaine⁴². Par ailleurs, si les entreprises turques ont intérêt à conquérir de nouveaux marchés, notamment en Afrique, Ankara continue de prioriser son environnement régional immédiat, en particulier la Méditerranée orientale, le Moyen-Orient et le Caucase⁴³. Dans ces conditions, la Turquie devra trouver un équilibre entre ses ambitions africaines et les contraintes économiques et géopolitiques auxquelles elle fait face.

Références

1. Le 18 août 2020, un premier coup d'État renverse le président malien Ibrahim Boubacar Keïta, avant qu'un second renverse les autorités de transition issues du premier putsch le 25 mai 2021, consolidant le pouvoir de la junte militaire. Voir : BEN LASSAAD Ahmed « [Mali : 5 coups d'État depuis l'indépendance](#) », *Anadolu Agency*, 12 janvier 2022.
2. Le 26 juillet 2023, le président nigérien Mohamed Bazoum est renversé par un coup d'État militaire entraînant la prise de pouvoir d'une junte dirigée par le général Abdourahamane Tchiani. Voir : LE CAM Morgane, « [Coup d'État au Niger : le général Tiani, un nouveau dirigeant au pouvoir fragile](#) », *Le Monde*, 29 juillet 2023.
3. Le 24 janvier 2022, le président Roch Marc Christian Kaboré est renversé par une junte dirigée par le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba. Le 30 septembre, ce dernier est évincé au profit du capitaine Ibrahim Traoré. Voir : DOUCE Sophie, « [Au Burkina Faso, le lieutenant-colonel Damiba renversé par un nouveau coup d'État](#) », *Le Monde*, 1^{er} octobre 2022.
4. DUFOUR Isabelle, GROZEL Marc et TRINQUIER Axel, « Industrie turque des drones », *Observatoire des drones*, Étude spécifique n°1, Ministère des armées et des anciens combattants, juillet 2024.
5. ÖZKAN Mehmet et AKGÜN Birol, « [Turkey's opening to Africa](#) », *The journal of Modern African Studies*, volume 48, Issue 4, Cambridge University Press, 4 novembre 2010, p. 525-546.
6. DAVUTOĞLU Ahmet, « [21e siècle sera le siècle de l'Afrique et de la Turquie](#) », *Ministère des Affaires étrangères de la République de Turquie*, 8 janvier 2014.
7. TANRIVERDI YASAR Nebahat, « [Unpacking Turkey's Security Footprint in Africa : trends and implications for the EU](#) », SWP Comment, N° 42, juin 2022.
8. Il est possible de voir en ce sens les propos du président turc Recep Tayyip Erdoğan - « *le monde est plus grand que cinq* » - prononcés à plusieurs reprises pour dénoncer la domination de l'ordre international par les grandes puissances et justifier une politique étrangère autonome. Voir : KUTLAY Mustafa, ÖNIS Ziya « [Turkish foreign policy in a post-western order: strategic autonomy or new forms of dependence ?](#) », *International Affairs*, vol. 97, 4 juillet 2021, p. 1085-1104 ; WILÉN Nina, *Stepping up Engagement in the Sahel : Russia, China Turkey and the Gulf States*, Egmont Policy Brief 375, avril 2025.
9. BALCI Bayram et Billion Didier, « [La Turquie et la France en Afrique : rivales ou partenaires](#) », Note de conjoncture, Institut du Bosphore, septembre 2025.
10. NOISETTE Clémence, « [Les exportations d'armement : moteur de la politique étrangère turque en Afrique](#) », *Revue internationale et stratégique*, 2025/3 n°139, IRIS Éditions, 10 octobre 2025, p. 31-40.
11. HAMADOU Abdoul Karim et MAIGA Alhouseini Alassane, « La coopération entre l'Alliance des États du Sahel (AES) et la Turquie : historique et dynamiques contemporaines », *Revue africaine des Lettres, des Sciences humaines et Sociales KURUKAN FUGA*, septembre 2025.

12. Dans un entretien auprès de Joséphine Dedet, le ministre des Affaires étrangères turc, Hakan Fidan, a déclaré : « À partir de notre expérience contre Daesh en Syrie et en Irak, nous avons conclu qu'il fallait mener la lutte au niveau mondial si l'on ne veut pas que ces organisations viennent frapper à notre porte. Nous assistons donc le Niger et d'autres États africains dans ce combat. » Voir : DEDET Joséphine « [En Afrique, la Turquie met son expertise en antiterrorisme au service de qui le souhaite](#) », *Jeune Afrique*, 15 mai 2025.
13. Il existe deux entreprises majeures dans la fabrication de drones armés turcs : l'entreprise publique *Turkish Aerospace Industries* (TAI) et l'entreprise privée *Baykar*, rendue célèbre par la fabrication des drones *Bayraktar TB-2* promus dans de nombreux conflits.
14. « [Response by the Delegation of Turkey to the Questionnaire on Participating States' Policy and/or National Practices and Procedures for the Export of Conventional Arms and Related Technology](#) », FSC.EMI/351/25, *Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe*, 22 juillet 2025.
15. DONELLI Federico, *UAVs and beyond: Security and defence sector at the core of Turkey's strategy in Africa*, Megatrends Afrika Policy Brief, SWP, 31 mars 2022 ; NOISSETTE Clémence, « [Les exportations d'armement : moteur de la politique étrangère turque en Afrique](#) », *loc. cit.*
16. LEBOVICH Andrew et VAN HEUKELINGEN Nienke, *Unravelling Turkish involvement in the Sahel: Geopolitics and local impact*, Policy Brief, Clingendael, 28 juillet 2023.
17. Le Mali s'est doté de treize drones armés *Bayraktar TB-2* entre 2022 et 2025 et de deux drones armés *Akinci* en 2024. Le Niger s'est doté de six drones armés *Bayraktar TB-2* en 2022 et d'un drone *Aksungur* en 2025. Le Burkina Faso de huit drones armés *Bayraktar TB-2* entre 2022 et 2023 et de deux drones armés *Akinci* en 2024. Voir : « [Arms transfers database](#) », SIPRI, consulté le 12 mai 2026.
18. YILDIRIM Goksel, « [Turkish aerial munitions more effective with indigenous technology](#) », *Anadolu Agency*, 14 juillet 2021.
19. « [Arms transfers database](#) », SIPRI, consulté le 12 mai 2026.
20. CISSE Djenabou « [Turquie en Afrique : une présence sécuritaire et militaire en expansion](#) », *Fondation pour la recherche stratégique*, N°17/2025, 30 décembre 2025.
21. *Ibid*
22. PÉRIA-PEIGNÉ Léo, « [TB2 Bayraktar : grande stratégie d'un petit drone](#) », Briefings de l'IFRI, Centre des études de sécurité, Institut français des relations internationales, 17 avril 2023.
23. DUFOUR Isabelle, GROZEL Marc et TRINQUIER Axel, « Industrie turque des drones », *loc. cit.*
24. DONELLI Federico et CANNON Brendon J. « [Beyond National Boundaries: Unpacking Türkiye's Role in the Sahel and Beyond Through Geopolitical Imagination](#) », *Geopolitics*, p. 1-25, 1^{er} février 2025.
25. DONELLI Federico, *UAVs and beyond: Security and defence sector at the core of Turkey's strategy in Africa*, *loc. cit.*
26. *Ibid*
27. DUFOUR Isabelle, GROZEL Marc et TRINQUIER Axel, « Industrie turque des drones », *loc. cit.*
28. MAILLARD Matteo, « [Au Niger, des formateurs](#)

- [turcs bientôt déployés dans les bases militaires](#) », *Jeune Afrique*, 8 avril 2026.
29. ROGER Benjamin, « [La Turquie, alliée de plus en plus présente auprès de la junte au Mali](#) », *Le Monde*, 28 Janvier 2026.
 30. NOISETTE Clémence, « [Les exportations d'armement : moteur de la politique étrangère turque en Afrique](#) », *loc. cit.*
 31. TANRIVERDI YASAR Nebahat, « [A relational approach to Turkey's security engagement with African states](#) », *European Journal of International Security*, 19 mars 2025, p. 115-133.
 32. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive et ne reflète qu'une partie des partenariats établis entre Ankara et les États de l'AES. Voir : Annexe 2, CISSE Djenabou, « [Turquie en Afrique : une présence sécuritaire et militaire en expansion](#) », *loc. cit.*
 33. « [Arms transfers database](#) », *SIPRI*, consulté le 26 août 2026.
 34. BOURCIER Nicolas, « [La Turquie, une présence discrète mais stratégique au Mali](#) », *Le Monde*, 2 juin 2026.
 35. JOSEPH Charles, « [les drones militaires, porte d'entrée de la puissance turque en Afrique](#) », *Note de recherche n°133, IRSEM*, 21 décembre 2022.
 36. Entretien de Joséphine Dedet avec Hakan Fidan. Voir : DEDET Joséphine « [En Afrique, la Turquie met son expertise en antiterrorisme au service de qui le souhaite](#) », *loc. cit.*
 37. DONELLI Federico et CANNON Brendon J. « [Beyond National Boundaries: Unpacking Türkiye's Role in the Sahel and Beyond Through Geopolitical Imagination](#) », *loc. cit.*
 38. DONELLI Federico, *UAVs and beyond: Security and defence sector at the core of Turkey's strategy in Africa*, *loc. cit.*
 39. DAOUDA Hassane, « [Signature de convention entre l'Etat du Niger et la Société Turque SUMMA](#) », Ministère de l'économie et des finances de la république du Niger.
 40. KAZANCI Handan, « [Türkiye, Niger sign memorandum of understanding for cooperation in mining](#) », *Energy Terminal Anadolu Agency*, 22 octobre 2024 ; PARENS Raphael et PLICHTA Marcel, « [What does Turkey want in Africa](#) », *Turkey's Return to Africa*, Foreign Policy Research Institute, 10 mars 2025.
 41. WILÉN Nina, *Stepping up Engagement in the Sahel: Russia, China, Turkey and the Gulf States*, *loc. cit.*
 42. ROSSITER Ash, CANNON J. Brendon, « [Re-examining the "Base": The Political and Security Dimensions of Turkey's Military Presence in Somalia](#) », *Insight Turkey*, Vol. 21, N°1, 2019, p. 67-188.
 43. CISSE Djenabou, « [Turquie en Afrique : une présence sécuritaire et militaire en expansion](#) », *loc. cit.*

L'auteur

Mathis Poujol est assistant de recherche au GRIP. Il est titulaire d'un master en relations internationales de l'Université Galatasaray (Istanbul, Turquie) et d'un master en Science politique de l'Université de Bordeaux. Il a consacré son mémoire de fin d'études aux obstacles à l'intégration de la Turquie dans les dispositifs de la Politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne.

Pour citer cette publication

POUJOL Mathis, « La place des drones dans la stratégie sécuritaire de la République de Turquie auprès de l'Alliance des États du Sahel », *Éclairage du GRIP*, 22 septembre 2026.



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Photo de couverture:

Usine de production de la société turque *Baykar*
- crédit: [flickr/Baykar](https://www.flickr.com/photos/baykar/).

Les opinions exprimées dans le présent document ne
reflètent pas nécessairement une position du GRIP dans
son ensemble.

*Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la
paix et la sécurité*

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Mundo-Madou -Avenue des Arts, 7-8
1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique
Tél.: +32 (0) 473 982 820 - admi@grip.org -
www.grip.org





Le GRIP a pour objectif la recherche et l'information sur les questions de paix et de sécurité internationales. Ses travaux portent sur :

- les conflits armés, leur gestion, leur prévention et leur résolution, notamment grâce aux outils du maintien de la paix, ainsi que leurs impacts humains et écologiques ;
- les politiques de sécurité et de défense, notamment au niveau européen ou en Afrique ;
- la production, le commerce, l'usage et le contrôle des armements.

Le GRIP entend contribuer à un monde moins armé et plus sûr en faisant la promotion des valeurs de paix, du règlement pacifique des différends et de la sécurité humaine. Il prend en compte dans ses travaux les conséquences humaines, sociales, économiques et écologiques des activités militaires et de production d'armement.

Le GRIP considère que les enjeux de sécurité et de défense doivent faire l'objet d'un débat démocratique et pluraliste. Il œuvre pour préserver l'accès des citoyen-ne-s, des médias et des décideur-euse-s politiques à une recherche indépendante sur ces questions.

5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

1. Développer une recherche indépendante sur la paix ;
2. Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
3. Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
4. Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
5. Préserver l'activité Édition du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médiateurs ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun.

En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

→ Rejoignez-nous sur www.grip.org

→ Devenez donateur :

IBAN : BE87 0001 5912 8294
BIC/SWIFT : BPO TBE B1